

**DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS**

**Du lundi 6 juillet au vendredi 7 août 2025**



*Famille ayant déjà un dossier 2025-2026*

**ATTENTION : Nouvelles modalités d'inscriptions : cf courrier aux familles**

CRITERE N°1	CRITERE N°2	CRITERE N°3
Enfant(s) domicilié(s) sur la commune dont les deux parents travaillent :	Enfant(s) scolarisé(s) sur la commune dont les deux parents travaillent et dont un travaille sur la commune :	Parents séparés, dont celui qui a la garde travaille durant le centre :
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

	<u>1<sup>er</sup> enfant</u>	<u>2<sup>ème</sup> enfant</u>	<u>3<sup>ème</sup> enfant</u>	<u>4<sup>ème</sup> enfant</u>
<b>NOM</b>	.....	.....	.....	.....
<b>PRENOM</b>	.....	.....	.....	.....
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	.....	.....	.....	.....
<b>CLASSE en cours</b>	.....	.....	.....	.....

<b>INSCRIPTION</b>	Du lundi 6 au Vendredi 10/07				
	 Du lundi 13 vendredi 17/07 : <b>semaine de 4 jours</b>				
	Du lundi 20 au vendredi 24/07				
	Du lundi 27/07 au vendredi 31/07				
	Du lundi 03/08 au vendredi 07/08				

... semaine 5 jrs x .....€	... semaine 5 jrs x .....€	... semaine 5 jrs x .....€	... semaine 5 jrs x .....€
... semaine 4 jrs x .....€	... semaine 4 jrs x .....€	... semaine 4 jrs x .....€	... semaine 4 jrs x .....€
= .....€	= .....€	= .....€	= .....€

**TOTAL A PAYER : ..... € le ..... Mode de règlement : .....**

## SITUATION ACTUELLE DES PARENTS

Mariés  PACS  Divorcés  Séparés  Vie maritale

En cas de divorce ou séparation : Quel parent à la garde de l'enfant ?  Mère  Père

### RESPONSABLE LEGAL 1 / PERE

### RESPONSABLE LEGAL 2 / MERE

NOM : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Né le : .....à.....

Né le : .....à.....

Téléphone portable : .....

Téléphone portable : .....

Mail : .....

Mail : .....

### OBLIGATOIRE :

N° du coefficient familial C.A.F : .....

Autre régime : (MSA) : .....

Besoin de facture :  oui  non

## PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Attestations employeurs des deux parents si dossier prioritaire
- Fiche d'inscription complétée et signée
- En cas de séparation des parents, joindre la photocopie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et d'hébergement ainsi que la copie du livret de famille (père, mère, enfant)

## AUTORISATIONS

### Je soussigné(e), M

.....

### Responsable légal de l'enfant :

.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement disponible en mairie ou sur le site internet de la commune et l'accepte.

### AUTORISE

- Mon enfant à se baigner en piscine.

oui

non

- Mon enfant à quitter seul(e) l'ALSH

Oui

Non

- La diffusion publique, par la Commune des photographies et films contenant des images de mon enfant

Oui

Non

Fait à ....., le .....

Signature des représentants légaux

**NOTE D'INFORMATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :**

A CONSERVER PAR LES PARENTS

Pour assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il nous paraît indispensable de communiquer aux familles les points suivants :

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes à l'école maternelle Charlemagne, chemin de la Taye à Lay-St-Christophe du lundi 6 juillet au vendredi 7 août 2026 inclus, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les enfants arrivent le matin et repartent le soir. Les inscriptions se font pour la semaine complète. Le repas du midi est obligatoire est le goûter est fourni par le centre.

**Horaires :** Accueil des enfants : de 7h30 à 9h00  
Départ des enfants : entre 17h00 et 18h00

**Les tarifs de l'accueil de loisirs sont les suivants :**

Le prix est à la semaine et inclus repas et goûter, hors pique-nique.

En cas de jours férié le montant est proratisé au nombre de jours d'ouverture du centre.

Tarifs :

		TARIF PLEIN	Bénéficiaire régime général (CAF 54)				Bénéficiaire "aides vacances" sur attestation
			QF inférieur ou égal à 799	QF de 800 à 1199	QF de 1200 à 1599	QF supérieur à 1600	
Tarifs à compter du 1er/09/2023	<b>ALSH Forfait semaine</b>	145 €	80 €	90 €	105 €	115 €	60 €
	<b>Proratisation 4 jours</b>	116 €	64 €	72 €	84 €	92 €	48 €
	<b>Forfait journalier retard soir</b>	7,50 €					

- **Tarif extérieur :** 10 € supplémentaires sur les montants indiqués tout enfant non domicilié ou non scolarisé à Lay-Saint-Christophe.
- **En cas de PAI avec fourniture du repas :** en cours de validité, une réduction de 4,5€ par jour d'ouverture sera appliquée ;
- **En cas de désistement entre le 15<sup>ème</sup> jour précédent le centre et le jour du démarrage,** aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un justificatif médical (déduction faite dès 3 jours de carence) ;
- **En cas d'absence,** remboursement sur présentation d'un justificatif médical (déduction faite dès 3 jours de carence).

Il est conseillé de munir vos enfants d'un sac avec des vêtements de rechange. Il est également conseillé d'habiller vos enfants avec des vêtements adaptés à la météo et aux activités proposées.

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation des objets de valeurs que votre enfant aurait apporté.